



Date de la convocation 08/01/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le onze janvier, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Patrick LAFONT, Alain CABÉ, François CHAUVET, Serge KOSMINSKY, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO, Michel MERCI, Séverine COMMENGE.

Procurations : Sylvie GOUZY à Michel MERIC

Absents : Steeve DENOY, Aurélie MIR

Secrétaire de séance : Gilberte VALERO

2024-008- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES TRAVAUX D'URGENCE POUR LA RÉFECTION DES BERGES DE L'ARIZE.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une portion des berges de l'Arize s'est effondré. Des travaux d'enrochement de confortement sont à réaliser dans l'immédiat afin d'éviter un nouvel éboulement, cette zone de la rivière étant déjà très fragilisée.

Le devis présenté par la société CROATP estime ces travaux à hauteur de 11 950€ HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention exceptionnelle au Département à hauteur de **4 182€ (35% du coût de l'opération)**, la commune étant déjà très impactée financièrement pour les travaux de renouvellement de l'îlot dégradé rue Fernand Icrès, l'aménagement de l'Allée de Marveille ainsi que les travaux de mise en conformité du Plan Départemental de la DECI de l'Ariège.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **VALIDE** la demande de subvention exceptionnelle au Département pour un montant de 4 182€ (35%)
- **VALIDE** la proposition de travaux de la société CROATP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS

